



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.web@coe.int

Ref. CG-PR 44 (2015)

Le Congrès adopte un rapport sur les élections locales en Albanie, y compris une résolution et une recommandation

Strasbourg, 21 octobre 2015 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a examiné le 21 octobre un rapport et une recommandation sur les élections locales du 21 juin 2015 en Albanie. C'était le premier scrutin organisé depuis l'adoption en juillet 2014 de la réforme de l'administration territoriale et d'une révision de la législation sur la candidature des femmes.

En général, les élections locales de 2015 peuvent être considérées comme un pas important vers une « normalisation » de l'environnement politique en Albanie », a déclaré Stewart Dickson (Royaume-Uni, R, GILD), Rapporteur du Congrès et chef de la délégation. Il a salué l'amélioration, depuis les dernières élections, de la campagne, paisible et civilisée, et de l'organisation du scrutin.

Invité à intervenir pendant la session de la Chambre, Declan McDonnell (Irlande, ALDE) a présenté le rapport de conclusion au nom de la délégation du Comité des régions qui a participé à la mission d'observation.

Il a souligné en particulier le calme de la campagne électorale et le fait que les partis et les coalitions se sont abstenus dans l'ensemble de disputes violentes, même pendant la phase suivant le scrutin. « Cependant, ce qui reste problématique, c'est la polarisation de la vie politique entre les partis et la nécessité de dépolitiser et de professionnaliser l'ensemble de l'administration électorale », a souligné Stewart Dickson.

Evoquant la résolution déjà approuvée par la Commission de suivi du Congrès lors de sa réunion de septembre, le Rapporteur a souligné le besoin urgent de réaliser une mission de terrain en Albanie dans le cadre du dialogue post-électoral, qui comprendrait une évaluation de l'effet de la réforme territoriale et de la révision du cadre juridique applicable aux élections locales de 2015.

Les recommandations du Congrès ont encore porté sur les modalités de désignation et de révocation des membres des organes électoraux, les dispositions légales concernant les conditions de résidence pour l'enregistrement des électeurs et l'offre des mêmes conditions de participation aux candidats indépendants.

[Dossier 29^{ème} Session](#)

[Retransmission en direct, vidéos et photos](#)

[CPL/2015\(29\)2PROV](#)

[Discours de Stewart Dickson, \(Royaume-Uni, R, GILD\)](#)

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 324 membres titulaires et 324 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Nape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)